

## NOUVELLE PROCEDURE D'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES.

La Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur a mis en place une nouvelle procédure d'inscription aux transports scolaires.

### **CELA VA ENTRAINER DES BOULEVERSEMENTS DANS LES HABITUDES, EN CE QUI CONCERNE LES INSCRIPTIONS ET LA GESTION.**

Pour les communes citées ci-dessous, pour lesquelles la CCAPV est compétente en matière d'affaire scolaire, et uniquement celles-ci, voici la procédure

- Allos, Beauvezer, Colmars Les Alpes, Thorame Haute, Thorame Basse, Villars Colmars
- Meailles, Le Fugeret, Braux, Saint Benoit, Ubraye, Vergons

#### > LES INSCRIPTIONS

Elles se font désormais en ligne sur internet, via la plateforme dédiée : [transportscolaire.regionpaca.fr](http://transportscolaire.regionpaca.fr)

La procédure est très simple et bien expliquée.

Pour les communes citées plus haut et uniquement celles-ci: si vous éprouvez des difficultés à vous inscrire en ligne, vous aurez toutefois la possibilité de vous déplacer, comme auparavant, auprès des antennes CCAPV de Beauvezer et de Annot, pour y remplir un formulaire lors des horaires d'ouverture au public (voir bas de page)

**CES INSCRIPTIONS DOIVENT ETRE FAITES AVANT LE 31 JUILLET 2018.**

#### > LE REGLEMENT

La région a fixé la participation aux frais de transport des enfants à 110€/enfants.

Pour les enfants des communes citées plus haut et uniquement celles-ci, le conseil communautaire de la CCAPV, compétente en matière d'affaires scolaires sur ces secteurs, a décidé, comme il était fait jusqu'à présent de continuer à **prendre en charge la participation aux frais de transports** pour chacun des enfants.

Pour les familles, le reste à payer est NUL. Aucun règlement ne vous sera demandé lors l'inscription en ligne.

#### > ET APRES ?

Pour les communes citées plus haut et uniquement celles-ci :

Votre inscription en ligne sera validée par nos services. Vous recevrez la carte de transport scolaire directement chez vous, à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Vous recevrez peut-être un mail de confirmation, vous demandant de vous rapprocher de la CCAPV si vous souhaitez suivre votre dossier. Dans tous les cas, c'est votre antenne de proximité, via la personne habituelle, qui reste votre interlocuteur privilégié pour le suivi des dossiers et pour les inscriptions aux transports scolaires.

- > CCAPV Antenne de Beauvezer - Maison de Pays - 04370 BEAUVEZER  
Tél : 04 92 83 56 76 - **Ouverture au public** : 9h00 à 12h00

- > CCAPV Antenne d'Annot - Avenue du Foulon - 04240 ANNOT  
Tél : 04.92.83.42.81 - **Ouverture au public** : 8h30 à 12h00